

DÉCISION DU MAIRE

23 / 107

Demande de subvention de la Région relative au dispositif de soutien à l'équipement de vidéoprotection

Le Maire de la Commune de Montgeron,
Conseillère régionale d'Ile-de-France

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations accordées par le Conseil municipal au Maire,

Vu la délibération n°22/37 du conseil municipal en date du 4 juillet 2022 relative aux délégations consenties par le conseil municipal au Maire,

Considérant que l'installation de quinze caméras fixes et 4 caméras dômes sur les cinq sites d'implantation en complément des caméras déjà installées sur la ville permettra de prévenir les actes de délinquance, plus précisément les rixes entre bandes de jeunes, rodéos sauvages, prévenir des cambriolages et/ou des dégradations et agressions,

Considérant que ce projet pourrait être financé à hauteur de **26.042 €** (Vingt-six mille quarante-deux euro) par la Région Ile-de-France,

Considérant que ce projet d'investissement est évalué à **86.806,10 € HT** (Quatre-vingt-six mille huit cent six euro et dix centimes).

DÉCIDE

- Article 1^{er}** De renforcer le visuel des caméras de vidéoprotection sur certains secteurs de la commune.
- Article 2** De solliciter une subvention de **26.042 €** (Vingt-six mille quarante-deux euro), auprès de la Région Ile-de-France, dans le cadre du dispositif relatif au soutien à l'équipement en vidéoprotection.
- Article 3** Les dépenses sont inscrites au budget 2023 de la Ville.
- Article 4** Le Directeur Général des Services ou la Directrice Générale Adjointe des Services de la Commune de Montgeron est chargé de l'exécution de cette décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet.
- Article 5** La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Mme le Maire et/ou devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montgeron, le 13 JUN 2023


Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France

